

Décryptage Thématique du 9 décembre 2025

Focus sur : les Migrations Climatiques

Synthèse issue du décryptage thématique organisé par Cités Unies France, croisant l'éclairage institutionnel de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'analyse de terrain portée par l'ONG Migrations & Climat International (MClimat).

Comprendre le phénomène

Les **migrations climatiques** désignent les déplacements de personnes liés à une modification soudaine ou progressive de leur environnement, qu'il s'agisse d'inondations, de sécheresses, d'incendies, de dégradation des terres ou d'événements extrêmes.

Ces mobilités peuvent être **temporaires ou durables, internes ou internationales, volontaires ou contraintes**. Elles sont multifactorielles : facteurs climatiques, économiques, sociaux et politiques s'entremêlent, ce qui rend leur identification et leur mesure complexes. De plus, aucun statut administratif (local, régional ou international) n'encadre ces mobilités.

Chiffres clés

- **218 millions** de personnes déplacées par des catastrophes naturelles au cours des dix dernières années (\approx **22 millions/an**).
- Un quart des déplacements récents serait lié aux catastrophes climatiques.
- La **Banque mondiale** estime jusqu'à **216 millions** de déplacés internes pour raisons climatiques d'ici 2050.

→ Mais ces chiffres sont certainement **sous-estimés** :

- les dégradations lentes (sécheresse, salinisation, érosion...) sont mal comptabilisées ;
- les conflits liés à l'environnement sont enregistrés comme "déplacements liés à la violence" ;
- les "populations piégées", trop vulnérables pour se déplacer, n'apparaissent pas dans les statistiques.

Où vont les personnes ?

Contrairement aux idées reçues, les migrations climatiques ne se traduisent pas par des flux massifs vers l'Europe.

Les recherches récentes partagées par l'OIM identifient les dynamiques suivantes :

1. **Déplacements internes** : majoritaires, souvent sur de courtes distances.
2. **Mobilités régionales** : vers les pays voisins.
3. **Migration internationale** : en **dernier recours**.

Plus le facteur environnemental est déterminant, plus les déplacements restent **proches du lieu d'origine**.

Populations les plus exposées

Il n'existe pas de "profil type", mais certains groupes sont particulièrement vulnérables :

- **Communautés rurales** dépendantes de l'agriculture et de l'eau ;
- **Zones côtières** exposées à la submersion, à l'érosion et aux tempêtes ;
- **Femmes et enfants**, davantage exposés à la précarité, aux violences, à la perte de revenus et au manque d'accès aux droits.

Un enjeu hautement territorial

Les migrations climatiques constituent d'abord une **réalité territoriale**. Les collectivités sont à la fois :

- **Zones de départ** (territoires dégradés, exposés aux inondations, incendies, sécheresses, érosion...)
- **Zones d'accueil** de populations qui cherchent un environnement plus sûr.

Ces mobilités modifient les pressions sur le **logement**, les **services publics**, les **infrastructures**, la **planification urbaine** et la **cohésion sociale**

L'enjeu n'est pas seulement de répondre aux déplacements, mais de **les anticiper**.

En France : un phénomène déjà présent

La migration climatique n'est pas un phénomène lointain.

En **hexagone**, **18%** des communes sont fortement à très fortement exposées aux risques climatiques, notamment :

- À l'érosion et submersion des littoraux (Bretagne, façade atlantique...),
- Aux sécheresses qui fragilisent les sols et les habitations,
- Aux crues et inondations dans les vallées fluviales,
- Aux incendies répétés créant des départs involontaires et des traumatismes.

Dans les **Outre-mer**, l'**exposition forte concerne 90% des communes**, du fait de la montée des eaux et de l'intensification des aléas climatiques.

Ces phénomènes entraînent des **déplacements internes** (du rural vers l'urbain, de zones à risque vers des zones perçues comme sûres), avec des effets directs sur les politiques locales.

En 2022, la France a compté **45.000** déplacés climatiques internes.

Anticiper : intégrer les mobilités climatiques dans la planification

Pour éviter des situations subies, les collectivités peuvent intégrer ces enjeux dans leurs outils de pilotage :

- **PCAET** : intégrer la variable démographique liée aux impacts climatiques ;
- **SCoT / urbanisme** : réexaminer le foncier, les zones à risques, les besoins en relocalisation ;
- **Planification territoriale** : anticiper les capacités d'accueil (logement, eau, assainissement, écoles, santé, transports).

L'objectif : **renforcer la résilience locale** et adapter les services aux évolutions attendues.

Leviers d'action pour les collectivités

a. Diagnostic et données

- Identifier les zones et populations vulnérables.
- S'appuyer sur les données existantes (aléas, déplacements, scénarios climatiques).
- Mobiliser les retours d'expérience des partenaires internationaux.

b. Adaptation locale et cohésion sociale

- Prioriser les infrastructures essentielles : eau, énergie, santé, logement, mobilité.
- Mettre en place des démarches d'accueil et d'intégration adaptées.
- Valoriser les compétences des personnes déplacées (savoirs agricoles, techniques d'adaptation...).

c. Coopération territoriale

- Utiliser les coopérations décentralisées comme outils d'**adaptation partagée**.
- Co-construire des projets avec les territoires partenaires pour réduire la vulnérabilité et éviter les migrations contraintes.

Pour aller plus loin

Rapport de l'OIM sur les migrations environnementales et climatiques



Site internet de l'OIM dédié à la thématique



La page CUF dédiée à la Thématique climat



Site internet de MClimate



David-Pierre Giudicelli, Chargé de mission DCOL et référent climat
Courriel : d.giudicelli@cites-unies-france.org